



République Française
Département du Pas-de-Calais

Commune de Fouquereuil

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 Juin 2023

N° 2023 016

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} Juin 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le 09 Juin 2023 à 18h00, en mairie - salle des mariages sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Etaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mme BILLET Dany, Mr GUISSSE Roger, Mme MALINGUE Caroline, Mme CODRON Violette,

Absents excusés ayant donné procuration : Mr LIAGRE Jean-Paul à Mr BILLET Guy, Mme CRASQUIN Christine à Mr JOURDAIN Michel, Mme KREPULEC Patricia à Mme BOVAL Régine, Mr PEREIRA Fabrice à Mme VERPRAET Séverine, Mme DRAB Sabine à Mme BILLET Dany, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian,

Absents excusés : Mr BAYARD Didier

Absents : Mme KOBRZYNSKI Linda, Mr MARECAUX Sébastien

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Monsieur BRASME Christian a ainsi été élu(e) secrétaire de séance.

Objet délibération n° 6 : Convention pour rétrocession des espaces communs

Membres en exercice : 19 Présents : 10 Exprimés 16
Vote : Pour : 16 Contre : 0

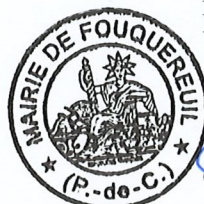
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que SIA Habitat envisage la réalisation d'un lotissement de 24 parcelles libres de constructeur, entre les rues du général de Gaulle et du marais, et a déposé sa demande de permis d'aménager pour ce projet.

Il présente les plans du projet et propose de valider la proposition de convention de rétrocession des espaces communs (ci-jointe) dès l'achèvement et le constat de conformité

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- D'autoriser Monsieur le Maire a signé la convention, ci-annexée, ainsi que toute pièce s'y rapportant, avec SIA HABITAT 67 avenue des potiers 59 500 DOUAI, qui prévoit que dès que les travaux seront achevés et leur conformité constatée, les réseaux d'infrastructure, les espaces communs, les espaces verts et leurs terrains d'assiette feront l'objet d'une rétrocession, par le lotisseur, à la commune de FOUQUEREUIL.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire



Gérard OGIEZ

FOUQUEREUIL

Convention relative à la rétrocession des Espaces Communs et réseaux divers du lotissement

« Résidence De Gaulle » entre rue du Général De Gaulle et la rue du Marais



ENTRE : Monsieur le Maire de FOUQUEREUIL agissant au nom et pour le compte de la commune, autorisé par la délibération du conseil municipal en date du

ET : SIA HABITAT
ESH
SIREN 045 550 258
67 Avenue des Potiers
59 500 DOUAI

Il est convenu ce qui suit :

Objet : SIA Habitat envisage la réalisation d'un lotissement « Résidence De Gaulle » entre les rues du Général De Gaulle et du Marais, situé à FOUQUEREUIL, de 24 lots libres et espaces communs sur les parcelles cadastrées section AD 13 et 219 pour 22 214 m², dont 8 923 m² d'espaces communs (surface approximative avant division cadastrale).

Engagement du lotisseur

SIA habitat, lotisseur de ce programme s'engage à financer intégralement, à exécuter, ou à faire exécuter, sous sa responsabilité, les travaux de mise en viabilité, conformément au descriptif qui figure en annexe du dossier de lotissement définissant les caractéristiques techniques et géométriques des ouvrages à réaliser dans le périmètre à lotir.

Le lotisseur devra fournir à la commune :

- le plan parcellaire détaillé des espaces à céder,
- le plan de récolement après travaux des réseaux,
- une attestation ou les PV de réception avec les concessionnaires : ENEDIS., G.R.D.F., ORANGE, la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane pour les assainissements des eaux usées, pluviales et pour le réseau d'eau potable confirmant que les travaux les concernant ont été correctement exécutés et les ouvrages pouvant être exploités,
- les copies des procès verbaux de réception des ouvrages avec les entreprises.

Obligations de la commune

Dès l'achèvement et le constat de conformité des travaux par le représentant de la commune, les réseaux d'infrastructure, les espaces communs, les espaces verts et leurs terrains d'assiette feront l'objet d'un acte de rétrocession sur la base de 1 €, à intervenir entre le lotisseur et la commune de FOUQUEREUIL.

Garanties

1) Pendant la durée des travaux, le lotisseur reste responsable de ceux-ci, de leur exécution et de leur préservation face aux agents extérieurs.

Le lotisseur restant propriétaire des terrains et des réseaux destinés à être rétrocédés, assurera leur entretien jusqu'au transfert des VRD à la commune.

Dès le transfert, la commune prendra la responsabilité et l'entretien des ouvrages.

Pour les espaces verts : la commune assurera l'entretien dès leur réalisation (tonte, désherbage). La première tonte étant effectuée par SIA Habitat.

2) La responsabilité du lotisseur restera engagée durant la garantie du parfait achèvement des entreprises égale à un an à dater de la réception et pendant toute la durée de la garantie de reprise des différents végétaux et plantations.

Le lotisseur fournira une attestation de l'entreprise exécutante des espaces verts, couvrant la garantie de 1 an des végétaux.

La présente convention a été régularisée entre les parties en 3 exemplaires.

Pour la commune de FOUQUEREUIL
La Maire,

Lotisseur,
SIA Habitat
SIREN 045 550 258
Représentée par Thomas POUGHON, Directeur de la Construction.



Sia Habitat

SIA Habitat - 47 Avenue des Potiers

52506 DOUAI CEDEX

Tel : 03 550 258 300 - Fax : 03 550 258 301

SIREN 045 550 258 - APE 6820 A